

Code de Conduite LEO Pharma



Dermatology
beyond the skin



Avant-propos

L'ambition stratégique de LEO Pharma est de faire progresser la norme de soins en dermatologie médicale en proposant des traitements innovants aux patients et ainsi de devenir un leader mondial dans notre domaine. Dans cette entreprise ambitieuse, nous accordons la même importance à ce que nous faisons et à la manière dont nous le faisons. Nous nous appuyons sur un solide héritage et savons, grâce à notre longue histoire, que la clé de notre succès, passé et futur, est notre engagement sans compromis à agir avec intégrité.

Nous maintenons des normes éthiques élevées dans la conduite de nos affaires. C'est ainsi que nous maintenons la confiance dans nos produits, que nous réalisons nos ambitions stratégiques et que nous pouvons tous être fiers de ce que nous faisons au quotidien chez LEO Pharma.

Notre code d'éthique rassemble les principes et les politiques éthiques que nous appliquons dans nos activités. Il doit guider nos actions et nous aider à faire les bons choix sur la base de nos valeurs d'entreprise et de notre volonté forte de gérer une activité durable.

Nous avons tous la responsabilité de respecter ce Code, et si vous n'êtes pas sûrs de la manière d'appliquer nos principes dans une situation donnée, parlez-en et demandez conseil à vos collègues, à vos responsables ou à notre équipe "Risque et conformité".

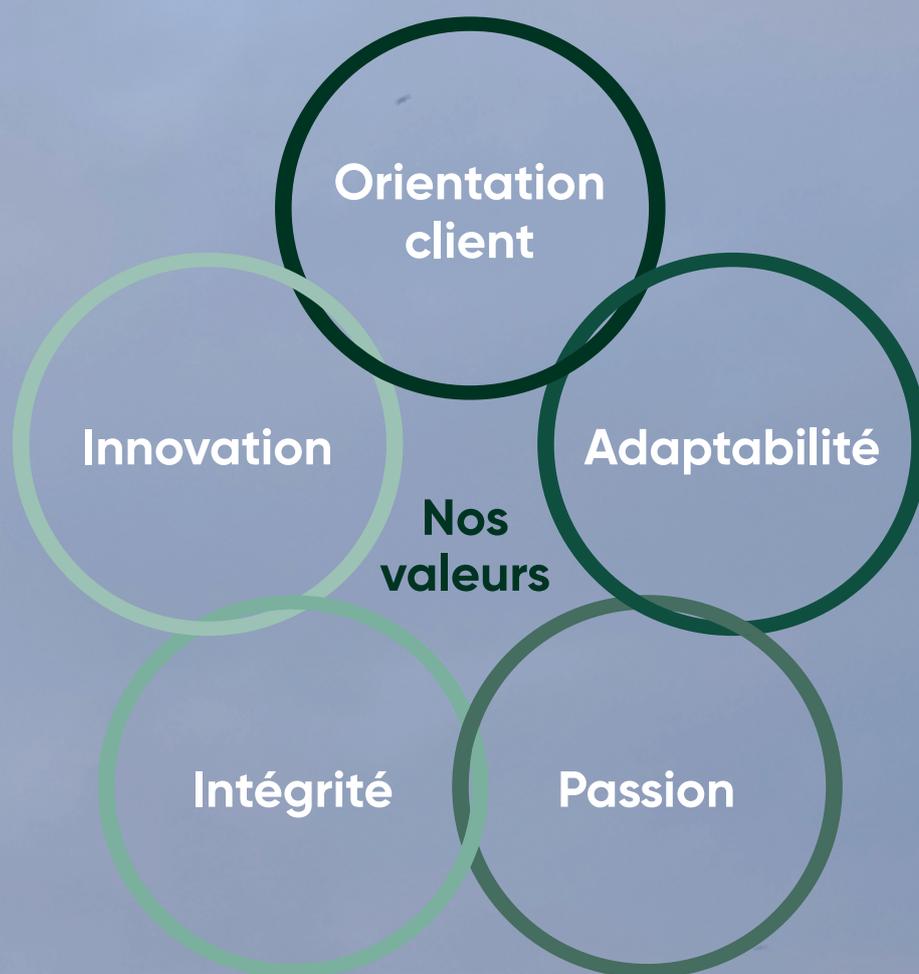
Merci pour votre contribution à la protection de notre réputation et de nos autorisations d'exploitation. Cela nous aide à créer une valeur commerciale à long terme et à déployer l'énorme potentiel dont nous disposons pour améliorer la vie des patients dans le monde entier.

Christophe Bourdon,
PDG





Valeurs de LEO Pharma



LE PRÉSENT CODE DE CONDUITE LEO PHARMA fait partie des conditions de travail de LEO Pharma. Les violations ne sont pas tolérées, et peuvent avoir de graves conséquences pour LEO Pharma et pour vous en tant qu'employé. Toute violation du Code de Conduite LEO Pharma pourra conduire à une nouvelle formation, ou, selon les circonstances et la loi en vigueur, faire l'objet de sanctions disciplinaires telles qu'un avertissement formel ou un licenciement. Les infractions à la loi sont également passibles de sanctions pénales et/ou civiles et d'autres sanctions, selon les lois en vigueur. Omettre de signaler une infraction peut en soit être considéré comme une violation du présent Code de Conduite LEO Pharma.

Sommaire

00.	Introduction	8
01.	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	10
	Politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	11
02.	Communication	12
	Politique relative à l'utilisation des médias sociaux	13
03.	Concurrence, Contrôles des exportations et Sanctions	14
	Politique de concurrence	15
04.	Informations confidentielles et Droits de Propriété Intellectuelle	16
05.	Politique de protection des informations	18
06.	Conflits d'intérêts	20
07.	Environnement, Climat et Énergie	22
	Politique relative à l'Environnement, au Climat et à l'Énergie	23
08.	Santé et Sécurité	24
	Politique relative à la santé et à la sécurité au travail	25
09.	Droits de l'homme et droits du travail	26
10.	Lutte contre le harcèlement	28
11.	Sécurité du patient	30
	Politique Qualité et Bonnes Pratiques (BP)	31
12.	Protection des données personnelles	32
	Politique de protection des données personnelles	33
13.	Règles éthiques pour la recherche et le développement	34
14.	Conformité et Promotion des soins de santé	36
	Interaction avec des professionnels de santé en relation avec la politique pharmaceutique	37
15.	Soutenir et contrôler la conformité	38
16.	Ligne d'expression Speak-up	40
17.	Glossaire	42
	Contact	43



00.

Introduction

EN TANT QU'ENTREPRISE PHARMACEUTIQUE, nous appliquons des normes exigeantes en matière d'éthique et nous engageons notre responsabilité dans ce que nous faisons.

Le présent Code de Conduite LEO Pharma est destiné à nous aider à assumer pleinement cette responsabilité ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des patients. Nous prenons en compte les besoins des patients dans tout ce que nous faisons. Nous sommes à l'écoute des problèmes et des besoins des patients, et y apportons une réponse. Nous pensons que l'aide que nous leur apportons aura des répercussions positives sur notre entreprise.

À l'instar de n'importe quelle entreprise, nous faisons face à des opportunités et à des risques aussi bien internes qu'externes, qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur l'accomplissement de nos objectifs. Notre approche vis-à-vis de la gestion des risques fait partie intégrante de tous les projets et du processus décisionnel chez LEO Pharma. Nous soutenons et encourageons les processus formels d'identification et d'évaluation des risques, et élaborons des plans pour en atténuer l'impact.

En tant qu'entreprise responsable, la Durabilité et la RSE doivent être respectées par LEO Pharma et ses employés dans le cadre de leur activité. Notre approche de la durabilité et de la RSE est orientée résultats et nous assumons notre responsabilité économique, sociale et environnementale et l'impact conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

Pour garantir une conduite de nos affaires conforme aux valeurs de LEO Pharma ainsi qu'à notre stratégie d'entreprise, nous devons veiller au respect du présent Code de Conduite LEO Pharma indépendamment de notre lieu de travail et quelle que soit la nature de notre travail.

Le Code de Conduite LEO Pharma donne le cadre pour notre conduite et s'accompagne de directives plus détaillées. Nous avons l'obligation de nous familiariser avec ces directives et de nous y conformer dans notre travail quotidien. Lorsque des lois, des réglementations nationales ou des exigences internationales fixent des normes plus strictes que celles mentionnées dans le présent code, ces normes doivent être suivies.

Le Code de Conduite LEO Pharma s'applique à tous les employés de LEO Pharma. Il incombe à chacun d'entre nous de respecter les valeurs et les règles énoncées dans le présent code, et de nous renseigner en cas de doute.

Aucune directive, aussi détaillée soit-elle, ne peut anticiper tous les problèmes que nous sommes susceptibles de rencontrer dans notre travail. Nous sommes par conséquent censés faire en permanence appel à notre discernement et à notre bon sens. Chaque fois que nous avons un doute sur la conduite à tenir ou une question concernant la conformité, nous devons demander conseil. Nous devons toujours nous demander comment nos actions seraient jugées si elles étaient rendues publiques.

Vous trouverez dans le Code de Conduite LEO Pharma les « Bons comportements » qui vous renseigneront sur la conduite appropriée à tenir.

Si vous avez connaissance, suspectez ou constatez des violations du présent Code de Conduite LEO Pharma et/ou des directives qui impliquent LEO Pharma, vous devez le signaler.

Le Code de Conduite LEO Pharma sera régulièrement révisé.



01.

Lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les employés de LEO Pharma doivent s'abstenir de tout acte de corruption et lutter contre la corruption à l'échelle internationale. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

sont illégaux et contraires aux valeurs et règles éthiques de LEO Pharma. Vous ne devez pas agir de manière malhonnête ou trompeuse, ni commettre directement ou indirectement des actes de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent ou d'autres actes frauduleux dans le but d'obtenir des avantages indus.

Chez LEO Pharma, nous ne tolérons aucun **pot-de-vin**. En effet, les pots-de-vin nuiraient à nos procédures anticorruption, brouilleraient notre communication dans ce domaine, entretiendraient une culture de la corruption, et pourraient donner lieu à une escalade ou à d'autres types d'abus.

Nous ne versons jamais **d'argent en contrepartie d'une protection** – également appelé extorsion – à une quelconque personne ou entité quel que soit le pays.

Nous tenons à éviter les **conflits d'intérêts** qui compromettent notre loyauté et pour lesquels la défense d'intérêts personnels peut aboutir à la corruption ou être perçue comme telle.

Les interactions commerciales, qui consistent notamment à offrir ou à recevoir **des invitations, des cadeaux, des subventions, des dons** ou d'autres formes de rémunération, peuvent être perçues comme ayant une influence anormale sur les décisions de l'entreprise. Vous ne devez jamais offrir, donner ou accepter ce qui précède dans le but de remporter ou de conserver un marché, en échange d'un avantage indu, ou dans des conditions susceptibles d'exercer une influence anormale sur le bénéficiaire. Ceci vaut même si une telle pratique est coutumière dans de nombreuses relations commerciales.

Vous devez prendre des mesures visant à empêcher l'implication de LEO Pharma dans des affaires de corruption ou de criminalité financière. Ces mesures incluent l'obligation de documenter et de contrôler les transactions financières et autres transferts de valeur.

Bons comportements

- Ne vous livrez jamais à aucun acte de corruption directe ou indirecte et contactez immédiatement votre supérieur si l'on vous offre ou l'on vous réclame un pot-de-vin.
- Refusez de verser ou de recevoir toute forme de protection monnayée ou de pot-de-vin.
- Veillez à ce que des circonstances pouvant suggérer l'existence d'un conflit d'intérêts restent transparentes, même en l'absence d'un tel conflit, et à ce que les transactions commerciales associées soient effectuées avec la réserve et le contrôle appropriés.
- Abstenez-vous de toute activité pouvant être perçue comme ayant une influence anormale sur un acte ou une décision d'une partie tierce, notamment le fait d'offrir, de donner ou d'accepter des présents, des cadeaux, des invitations, des subventions ou des dons.
- Restez attentif à toute situation suspecte pouvant évoquer des actes de corruption ou d'autres délits financiers.



Politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption

En tant qu'entreprise responsable avec des règles éthiques exigeantes, LEO Pharma s'engage à mener ses opérations avec intégrité, et à lutter contre toutes les formes de corruption.

LEO Pharma interagit avec différents tiers, comme des responsables d'organismes publics et d'entreprises nationales, étrangères et internationales, des décideurs politiques, des professionnels de santé, des entreprises du secteur médical, des patients et associations de patients, ainsi que d'autres membres du secteur public et privé. Nous devons nous abstenir de tout acte de corruption et lutter contre la corruption à l'échelle internationale quant à nos interactions avec des tiers externes.

Les employés de LEO Pharma doivent respecter les principes suivants afin de s'abstenir de tout acte de corruption et de lutter contre la corruption :

- **Les actes de corruption** sont interdits. Cette interdiction s'applique à l'offre ou à l'acceptation de tout cadeau, commission, récompense ou avantage constituant une incitation à commettre un acte malhonnête ou illégal, un abus de confiance ou dans le but de tenter d'obtenir des avantages indus. Pour faire la distinction entre une tentative de corruption et un contexte d'affaires normal, vous devez veiller à suivre la voie hiérarchique appropriée lorsqu'une transaction commerciale est effectuée dans des conditions inhabituelles.
- **Les pots-de-vin** sont interdits. Par exemple, lorsque vous versez de l'argent à un organisme officiel, vous devez toujours vous assurer que la somme demandée est justifiée par des informations accessibles au public et peut être perçue comme objectivement juste. En règle générale, vous devez toujours demander un reçu et le conserver.
- Il est interdit de **monnayer une protection**. Soyez attentif à toute situation suspecte, comme par exemple un versement sur un compte bancaire à la domiciliation douteuse, ou des références juridiques ou réglementaires non crédibles.
- Les situations qui constituent ou pourraient suggérer un **conflit d'intérêts** doivent être évitées ou, si cela est impossible, être transparentes et ouvertement abordées avec votre supérieur.
- **L'hospitalité** à un niveau raisonnable, comme les invitations à des repas, des voyages et des divertissements, est autorisée si elle est conforme aux directives internes, aux normes et usages locaux, et au bon sens.
- **Des cadeaux** peuvent être offerts ou reçus dans la mesure où leur valeur reste modeste, où ils ne sont pas destinés à remporter ou à conserver des marchés ni à influencer un acte ou une décision, et où ils sont conformes aux lois et réglementations en vigueur. Tout objet de valeur échangé dans le cadre de nos activités, par exemple de l'argent, des marchandises, des services, des tickets ou des récompenses, peut être considéré comme un cadeau. Il est toutefois interdit d'offrir ou d'accepter de l'argent liquide ou des équivalents.
- **Les subventions, dons et parrainages** ne doivent jamais être offerts ou octroyés à des fins illicites, ou d'une manière ou dans des conditions pouvant exercer une influence anormale sur le bénéficiaire. Tous dons à des partis ou hommes politiques sont interdits.

Chez LEO Pharma, nous estimons que notre obligation de lutter contre la corruption et les actes de corruption ne se limite pas à notre seule entité légale. LEO Pharma court également le risque d'être tenu pour responsable d'actes commis par des tiers travaillant pour le compte de LEO Pharma, par exemple des forces de vente externes, agents et distributeurs. Par conséquent, avant et pendant toute collaboration avec des tiers, il convient de suivre des procédures d'audits préalables afin d'évaluer le degré de conformité avec nos valeurs et le code « Sustainability Standards for LEO Pharma Business Partners », et d'empêcher ces tiers de commettre des actes de corruption en notre nom.

02.

Communication

Les employés de LEO Pharma sont les garants de notre crédibilité et de notre réputation dans leurs communications ou signalements. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

VOUS DEVEZ TOUJOURS FOURNIR des informations s'appuyant sur des données exactes et fiables, et communiquer au nom de LEO Pharma uniquement si vous êtes dûment autorisés à le faire, via les canaux de communication approuvés.

Dans toute communication, y compris sur les médias sociaux, les employés de LEO Pharma doivent faire preuve de discernement. Étant donné que les gens peuvent se forger une opinion sur la base du comportement des employés de LEO Pharma, ces

derniers sont invités à rester courtois et à conserver un ton professionnel en toutes circonstances.

Lorsque vous élaborez des supports de communication, vous devez toujours suivre les directives relatives à la communication et à la promotion de la marque.

Chez LEO Pharma, nous avons conscience du rôle important joué par les associations de patients dans l'amélioration des connaissances sur la maladie et le traitement. En tant qu'entreprise centrée sur les patients, nous partageons leur engagement envers les patients, et nous nous joignons à leurs efforts pour améliorer le soutien et les soins qui leur sont prodigués.

Nos relations avec les associations de patients sont strictement éthiques et professionnelles, n'ont aucune visée promotionnelle, et notre collaboration doit se dérouler de manière transparente et crédible.

Nous avons également conscience de la nécessité de communiquer ouvertement avec les décideurs institutionnels afin de leur fournir des informations utiles et opportunes sur les maladies au bénéfice des patients, et de garantir la participation de l'industrie au processus politique. Dans le cadre de leurs relations avec les autorités publiques, les employés de LEO Pharma sont tenus de se conduire de manière transparente, en évitant les conflits d'intérêts.

Les requêtes ou questions des médias concernant le Groupe LEO Pharma doivent être adressées au département Communication du Groupe. Les requêtes ou questions des médias concernant des affaires locales doivent être adressées au Directeur de la communication locale ou au Directeur Général (ou équivalent).

Chez LEO Pharma, nous nous engageons à communiquer et à tenir la comptabilité de nos fonds et de nos actifs, ainsi qu'à fournir à nos partenaires des informations financières pertinentes. Nous veillons, au moyen de procédures adéquates, à ce que nos livres et registres soient exacts et suffisamment détaillés, et qu'ils reflètent fidèlement nos transactions ainsi que nos opérations.

Bons comportements

- Ne communiquez jamais au nom de LEO Pharma à moins d'être dûment autorisé à le faire.
- Vous devez toujours communiquer ou fournir des informations s'appuyant sur des données fiables et exactes.
- Vous devez connaître et respecter les directives d'utilisation de la marque.
- Assurez-vous que toute information financière et non financière ou tout rapport soient exacts et ne prêtent pas à confusion.
- Face aux requêtes ou questions des médias, consultez le département Communication du Groupe ou votre Directeur Général ou le département communication local.

Dans vos communications personnelles, y compris sur les médias sociaux :

- Si vous faites référence à un sujet lié à nos activités, veuillez préciser qu'il s'agit de votre propre opinion.
- Évitez de faire une quelconque déclaration sur nos produits pouvant être considérée comme promotionnelle.
- Vous ne devez jamais liker, commenter, republier ou interagir avec un contenu qui mentionne un produit pharmaceutique par son nom.
- Abstenez-vous de toute communication non autorisée, en particulier concernant des informations confidentielles ou sensibles sur LEO Pharma.
- Signalez immédiatement tout événement indésirable éventuel ou autre événement concernant des produits de LEO Pharma dont vous seriez informés.

Politique relative à l'utilisation des médias sociaux

Les médias sociaux ont amplifié la portée des communications et gommé les frontières entre les communications privées et publiques d'une part, et personnelles et professionnelles d'autre part. Des conversations privées tenues sur les médias sociaux par des employés de LEO Pharma peuvent être interprétées par le grand public comme un message de LEO Pharma, et les internautes ont parfois du mal à faire la distinction entre les opinions des employés et celles de LEO Pharma.

S'exprimer au nom de LEO Pharma

Il est possible pour LEO Pharma d'utiliser les médias sociaux pour dialoguer avec les patients, les organisations de santé, les chercheurs, de futurs employés et d'autres partenaires. Afin d'avoir la certitude que le contenu diffusé sur ces médias sociaux provient de sources autorisées et est conforme aux valeurs de LEO Pharma, les principes suivants doivent être appliqués :

- **Conformité** : Les médias sociaux de LEO Pharma doivent respecter les lois et réglementations en vigueur ainsi que les codes et directives internes en vigueur.
- **Transparence** : Les utilisateurs doivent être informés de l'identité de LEO Pharma comme propriétaire des médias sociaux utilisés.
- **Respect des obligations de confidentialité et des droits de propriété intellectuelle** : Le contenu diffusé sur les médias sociaux de LEO Pharma doit être exempt de toute information confidentielle ou sensible, et ne pas enfreindre les droits d'auteur ni les droits de propriété intellectuelle de tiers.

La mise en place et la gestion des médias sociaux de LEO Pharma doivent être approuvées de manière explicite, conformément aux directives internes en vigueur. Même si vos fonctions vous autorisent en règle générale à communiquer au nom de LEO Pharma, cette autorisation ne s'étend pas nécessairement aux médias sociaux sans autorisation expresse.

S'exprimer au sujet de LEO Pharma

Lorsque vous utilisez les médias sociaux à titre privé, vous ne devez pas vous présenter comme un porte-parole de LEO Pharma, ni agir d'une manière pouvant laisser à penser que vous vous exprimez au nom de LEO Pharma.

Même si les informations publiées sur votre propre compte sont généralement considérées comme personnelles, les principes suivants doivent être appliqués :

- **Être transparent** : Lorsque vous faites référence à LEO Pharma/à nos activités, vous devez dissocier votre opinion de celle de LEO Pharma. Vous pouvez le faire en incluant la mention « les opinions exprimées ici n'engagent que moi, et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de LEO Pharma ».
- **Publications personnelles concernant des produits de LEO Pharma** : Dans la plupart des pays il est interdit à une entreprise pharmaceutique ou à un individu de promouvoir des produits pharmaceutiques auprès du grand public. Les publications personnelles, de même que liker, partager ou commenter un contenu concernant des produits ou des actifs du portefeuille de LEO Pharma sont fortement déconseillés. Il est strictement interdit de faire une quelconque déclaration concernant les avantages, l'efficacité, les essais cliniques ou l'innocuité ou tout autre contenu relatif à un produit pouvant être considéré comme une promotion ou recommandation.
- **Communications interdites** : Dans vos communications personnelles, vous ne devez divulguer aucune information sensible ou confidentielle obtenue dans le cadre de votre travail chez LEO Pharma.
- **Événements indésirables (effets secondaires potentiels) et autres expériences** : Si vous avez connaissance d'éventuels événements indésirables survenus avec un produit de LEO Pharma, n'essayez pas de donner une réponse officielle au nom de LEO Pharma. Signalez-les immédiatement (voir détails dans la section sur la Sécurité des patients pages 30-31).
- **Réputation de LEO Pharma** : Vous pouvez contribuer à préserver l'image publique de LEO Pharma en signalant toute situation susceptible de porter atteinte à notre réputation ou nécessitant une réponse officielle.

Aucune partie de ce règlement du groupe ne saurait être interprétée comme limitant les droits protégés par les lois et/ou réglementations locales en vigueur. En cas de conflit entre la législation locale et le présent règlement du groupe, la législation locale s'appliquera.

03.

Concurrence, contrôles des exportations et sanctions

Les employés de LEO Pharma ne doivent jamais conclure des contrats ou accords empêchant ou limitant la libre concurrence. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

LES LOIS SUR LA CONCURRENCE¹ sont destinées à favoriser l'économie de marché, à développer la productivité, l'innovation et des prix plus avantageux pour les consommateurs.

Les pratiques anti-concurrentielles sont contraires au Code de Conduite LEO Pharma ainsi qu'à nos valeurs et à notre culture centrée sur le patient. Le non-respect des lois sur la concurrence pourrait avoir de graves conséquences pour LEO Pharma ainsi que pour tout employé de LEO Pharma faisant l'objet d'une plainte, parmi lesquelles l'atteinte à notre image, des amendes élevées, l'exclusion des marchés publics, des procès et peines d'emprisonnement.

Les échanges avec des concurrents et partenaires commerciaux à l'étranger, peuvent engendrer une

conduite anti-concurrentielle dans le pays concerné et peut avoir des conséquences préjudiciables dans d'autres pays. Par conséquent, les employés de LEO Pharma doivent prendre en considération les lois du pays dans lequel ils opèrent ainsi que les lois des pays dans lesquels leur conduite peut avoir un impact. Ceci s'applique à un vaste éventail de situations, parmi lesquelles la participation à des réunions d'associations professionnelles et des réunions commerciales.

Contrôles des Exportations et Sanctions

Dans de nombreux pays, les gouvernements ont mis en place des contrôles nationaux visant à prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Ces contrôles portent, par exemple, sur l'exportation de certaines substances biologiques, d'organismes génétiquement modifiés, de produits chimiques, d'équipements utilisés dans le développement ou la production de produits pharmaceutiques ou dispositifs médicaux, ou sur le transfert d'informations ou de technologies à l'étranger pour la fabrication, les tests ou l'ingénierie. Des autorisations peuvent s'avérer nécessaires pour l'exportation de marchandises susceptibles d'être utilisées à des fins civiles et militaires. En outre, des régimes de sanctions peuvent également réglementer ou interdire certaines conduites commerciales à l'égard de pays, régions, entités et individus spécifiques.

Les employés de LEO Pharma doivent toujours respecter les lois et réglementations ainsi que les procédures internes en vigueur concernant les sanctions, les restrictions à l'exportation et autres contrôles.

¹Y compris les lois antitrust et anti-monopoles

Bons comportements

- Ne prenez part à aucune entente illicite pouvant nuire à la libre concurrence.
- Ne divulguez ou n'échangez jamais d'informations sensibles sur le plan de la concurrence, et ne participez jamais à des discussions pouvant être perçues comme une entente illicite.
- Ne divulguez jamais à des concurrents des informations sur les prix ou des informations pouvant avoir une influence illicite sur les prix.
- Répondez toujours aux appels d'offres de manière indépendante, sans conclure aucun accord ni arrangement avec des concurrents.
- Si les autorités de la concurrence mènent une enquête, vous devez suivre les directives internes et ne jamais tenter de détruire des preuves ou documents, ni de faire obstruction à l'enquête.



Politique de concurrence

LEO Pharma respecte la libre concurrence, conformément aux lois sur la concurrence en vigueur.

En règle générale, les lois sur la concurrence interdisent les ententes formelles et informelles entre entreprises concurrentes, pouvant avoir un impact négatif sur la libre concurrence.

Les employés de LEO Pharma ne doivent pas prendre part à des échanges, négociations ou accords illicites avec des concurrents, ayant lieu dans un cadre formel ou informel, par oral ou par écrit, et portant ou pouvant être perçus comme portant sur :

- Des accords de fixation des prix avec la concurrence dans le but d'augmenter, de baisser ou de stabiliser les prix, ou de définir des conditions générales de vente.
- Des accords entre LEO Pharma et des concurrents en vertu desquels les parties se répartissent entre elles les marchés, les territoires ou les clients.
- Le truquage des offres, au cours duquel LEO Pharma et ses concurrents s'entendent à l'avance pour répondre à des appels d'offres concernant la fourniture de produits ou services.
- Des accords avec des concurrents au sujet de la quantité, de la qualité ou du type de produits devant être fabriqués ou fournis par LEO Pharma et/ou le concurrent.

La plupart des lois sur la concurrence ne considèrent pas comme illicite le fait qu'une entreprise occupe ou s'efforce d'occuper une position dominante, par des moyens légitimes. Cependant, l'abus de position dominante constitue une violation des lois sur la concurrence.

Dans de nombreux pays, les autorités de la concurrence ont le droit de mener une enquête si elles suspectent une violation des lois sur la concurrence. Si les autorités de la concurrence mènent une enquête, vous devez suivre les directives internes et coopérer avec ces autorités en toute bonne foi.

04.

Informations confidentielles et Droits de Propriété Intellectuelle

Les employés de LEO Pharma doivent protéger nos informations confidentielles, nos intérêts et nos droits de propriété intellectuelle, ainsi que ceux des autres. Ils ne doivent jamais se livrer à des activités d'espionnage industriel et sont tenus de se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie et exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES et les droits de propriété intellectuelle, comme les informations commerciales sensibles, le savoir-faire, les brevets, le logo LEO Pharma, les marques, la charte graphique, les noms de domaine, les droits d'auteur, les slogans, etc., sont des actifs précieux pour LEO Pharma.

Vous devez partager ces informations confidentielles uniquement si cela est nécessaire, et jamais avec un tiers² quel qu'il soit sans avoir préalablement

conclu un accord de confidentialité et indiqué la nature confidentielle de ces informations. Ceci s'applique aux informations sensibles sur les activités de LEO Pharma, y compris aux informations sur nos solutions, nos acquisitions et alliances potentielles, nos activités de recherche, nos essais cliniques, nos brevets, nos stratégies commerciales, nos transactions, les questions juridiques et enquêtes, ainsi que les informations personnelles concernant des collègues obtenues dans le cadre de vos fonctions chez LEO Pharma, des partenaires commerciaux ou des candidats à un poste vacant chez LEO Pharma.

Vous ne devez jamais utiliser ou divulguer des informations confidentielles de manière indue. Les obligations de confidentialité s'appliquent pendant et après votre emploi chez LEO Pharma.

Les employés de LEO Pharma doivent prendre les mesures requises pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations exigées par les lois et réglementations ainsi que par les procédures internes en vigueur, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles et les périodes de conservation des données.

²Les autorités réglementaires et autres agences gouvernementales peuvent constituer une exception, du fait d'obligations locales de divulgation desdites informations confidentielles.

Bons comportements

- Avant de divulguer des informations, demandez-vous toujours si elles sont confidentielles.
- Veillez toujours à utiliser correctement et à protéger les informations confidentielles.
- Assurez-vous qu'un accord de confidentialité est signé si nécessaire.
- Respectez votre obligation de confidentialité pendant et après votre emploi chez LEO Pharma.
- Assurez-vous que les informations sont protégées quand cela est nécessaire.
- Soyez attentif à la manière dont vous traitez les informations confidentielles, par exemple lorsque vous les imprimez ou les copiez.



05.

Protection des informations

La protection des informations fait référence à la protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations (parfois les « informations » sont également appelées « données »). Chez LEO Pharma, chacun est responsable de veiller à ce que la protection de diverses formes d'informations soit toujours respectée.

Il peut s'agir d'informations orales, écrites à la main, au format électronique, imprimées ou qui doivent être détruites. Il est essentiel d'accorder une attention particulière à toute information de LEO Pharma partagée avec des tiers. Toutes les informations de LEO Pharma, y compris les informations confiées par LEO Pharma à des tiers doivent être traitées et protégées en conséquence.

Les employés et prestataires de LEO Pharma doivent veiller à ce que les informations et documents de LEO Pharma soient traités en toute sécurité, et garantir la protection des informations, intérêts et droits de propriété intellectuelle appartenant à LEO Pharma ainsi qu'à des tiers.

Tous les employés et prestataires de LEO Pharma sont tenus de respecter en permanence les clauses énoncées dans la procédure opérationnelle standard relative à la protection des informations.

Bons comportements

- Signalez immédiatement tout e-mail suspect que vous recevez et ne cliquez sur aucun lien ni n'ouvrez de pièces jointes provenant d'expéditeurs non fiables.
- Signalez immédiatement toute activité étrange sur votre téléphone, tablette ou ordinateur portable au centre d'assistance.
- Ne partagez jamais votre identifiant LEO et votre mot de passe avec qui que ce soit.
- Utilisez uniquement des logiciels approuvés à des fins professionnelles, y compris ceux sur les appareils mobiles.
- N'utilisez aucun service du cloud ou nouvelle technologie sans l'approbation de Global IT (même si le service est gratuit).
- Suivez en temps voulu, la formation obligatoire de sensibilisation à la sécurité.



06.

Conflits d'intérêts

Les employés de LEO Pharma doivent agir dans l'intérêt de LEO Pharma. Ils doivent prendre des décisions basées exclusivement sur des critères objectifs et professionnels, et ne doivent jamais être influencés par des intérêts personnels ou relationnels. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

ON PARLE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS lorsque des intérêts personnels, financiers ou d'autres intérêts externes à LEO Pharma sont susceptibles d'influer de manière inappropriée sur les obligations professionnelles et sur la prise de décisions des employés de LEO Pharma, ou peuvent être perçus comme tels.

Vous devez toujours vous efforcer d'éviter les situations dans lesquelles votre loyauté peut être compromise, et vos intérêts personnels en conflit avec ceux de LEO Pharma.

Vous ne devez jamais abuser de votre position chez LEO Pharma à des fins personnelles ou au profit de parents ou de proches.

Vous ne devez jamais accepter d'argent, de cadeaux, de services ou d'invitations pouvant compromettre votre indépendance ou affecter votre jugement professionnel. Vous devez vous abstenir de vous livrer à toute activité pouvant être mal interprétée si elle était rendue publique.

Dans des circonstances pouvant suggérer l'existence d'un conflit d'intérêts, même en l'absence de conflit, vous devez veiller à être transparent et à ce que les transactions commerciales associées soient effectuées avec la réserve appropriée et soient contrôlées et documentées.

Bons comportements

- Faites appel à votre bon sens et évitez de nouer des relations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel.
- Veillez au respect des procédures internes lors de la conclusion de contrats avec des tiers ou de la prise d'engagements financiers pour le compte de LEO Pharma.
- N'abusez pas de votre position chez LEO Pharma à des fins personnelles ou au profit de parents ou de proches.
- En cas de doute, toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts doit être signalée à votre supérieur, et vous devez agir de manière transparente et documentée.



07.

Environnement, Climat et Énergie

Les employés de LEO Pharma doivent mener leurs activités en intégrant la protection de l'environnement, la prévention de la pollution et la promotion des économies d'énergie. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations et codes de l'industrie nationaux, aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

Bons comportements

- Prenez en compte les risques environnementaux avant d'entreprendre une tâche.
- Assurez-vous d'avoir reçu la formation adéquate avant d'entreprendre une tâche.
- Suivez toujours les procédures environnementales en vigueur.
- Cherchez des moyens de minimiser l'impact environnemental.
- Éteignez les lumières et les équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Signalez les situations dangereuses à votre représentant Environnement, Santé et Sécurité (ESS), à votre responsable ou au département ESS.

LEO PHARMA ENTEND PROTÉGER l'environnement, prévenir la pollution et promouvoir une utilisation optimale de l'énergie, des ressources et de l'eau. Nous aspirons à minimiser notre impact environnemental au moyen de programmes axés sur l'amélioration continue.

Dans le cadre de nos efforts pour limiter le réchauffement climatique, nous privilégions les sources d'énergie sans incidence sur le climat, et cherchons à minimiser les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des solutions d'économie d'énergie.

Les sites de fabrication de LEO Pharma sont certifiés ISO 14001 (systèmes de management environnemental) afin de réduire notre impact sur l'environnement et le climat. Tous les sites de fabrication de LEO Pharma fonctionnent avec le management de l'énergie. La majorité des sites de fabrication sont certifiés selon la norme ISO 50001 (Norme de management de l'énergie).

Nous fixons des objectifs environnementaux et énergétiques précis, et communiquons ces objectifs à tous les employés de LEO Pharma.

Politique relative à l'Environnement, au Climat et à l'Énergie

En tant qu'employé de LEO Pharma, vous devez agir de manière responsable à l'égard de l'environnement, du climat et de l'énergie, et intégrer les considérations environnementales dans votre travail quotidien. Vous devez connaître et suivre les procédures environnementales applicables à votre travail chez LEO Pharma.

Lors de l'initiation de nouveaux projets, les employés de LEO Pharma doivent s'efforcer d'utiliser des technologies performantes sur le plan environnemental et énergétique.

LEO Pharma adhère aux conventions internationales ainsi qu'aux lois et réglementations sur l'environnement. Les sites de fabrication certifiés selon la norme ISO 50001 doivent également respecter un engagement énergétique détaillé.

Vous devez signaler immédiatement tout problème environnemental réel ou potentiel à votre représentant Environnement, Santé et Sécurité (ESS), à votre responsable ou au département ESS.



08.

Santé et Sécurité

Les employés de LEO Pharma doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes, et intégrer les considérations de santé et de sécurité dans leur travail.

Bons comportements

- Prenez en compte la santé et la sécurité avant d'entreprendre une tâche.
- Assurez-vous d'avoir reçu la formation adéquate avant d'entreprendre une tâche.
- Suivez toujours les procédures de sécurité et incitez vos collègues à faire de même.
- Cherchez les moyens d'améliorer continuellement la santé et la sécurité, pour vous et vos collègues.
- Alertez vos collègues si vous constatez qu'ils agissent de manière dangereuse.
- Réagissez si vous rencontrez des problèmes psychologiques ou constatez de tels problèmes chez vos collègues.
- Signalez les situations dangereuses à votre représentant ESS, à votre responsable ou au département ESS.
- Gardez votre poste de travail propre et ordonné.
- Utilisez toujours les allées piétonnes lorsqu'elles sont disponibles.
- Utilisez toujours les équipements de protection individuelle (EPI) et les aides techniques définies pour la tâche à accomplir.

LEO PHARMA PROCURE un environnement de travail sûr et sain à ses employés ainsi qu'à ses visiteurs, conformément aux lois et normes internationales en vigueur. Nous fixons des objectifs précis en termes de santé et de sécurité, et communiquons ces objectifs à nos employés.

Un environnement de travail sûr et sain est un lieu de travail qui prévient et gère les blessures physiques et psychologiques. Il se caractérise par la coopération, le respect et la confiance, ainsi que par des efforts individuels et collectifs pour prévenir et réduire le stress lié au travail. Notre ambition est d'être une entreprise novatrice et adaptable, d'une grande intégrité, qui offre des solutions opportunes centrées sur les patients.

La majorité des sites de fabrication de LEO Pharma sont certifiés selon la norme ISO 45001 en matière de santé et de sécurité, ce qui garantit notre attention permanente à améliorer nos performances en matière de santé et de sécurité chez LEO Pharma.

Nous nous basons sur la surveillance régulière de l'environnement de travail et sur l'implication des employés pour définir des actions visant à améliorer la santé, la sécurité et l'engagement des employés dans cette démarche.

Politique relative à la santé et à la sécurité au travail

Les employés de LEO Pharma doivent se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail en vigueur, ainsi qu'à l'ensemble des exigences applicables.

Les employés de LEO Pharma ont pour responsabilité individuelle de connaître et de suivre les procédures de santé et de sécurité au travail.

Vous devez chercher à améliorer continuellement les conditions de santé et de sécurité pour vous et vos collègues, et remettre en cause les comportements qui menacent votre santé et ou sécurité ou celle de vos collègues.

Vous devez signaler immédiatement tout problème de santé ou de sécurité réel ou potentiel concernant LEO Pharma à votre représentant Environnement, Santé et Sécurité (ESS), à votre responsable ou au département ESS.



09.

Droits de l'homme et Droits du travail

LEO Pharma respecte les droits de l'homme et les droits du travail internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les droits des travailleurs défendus par l'Organisation internationale du Travail. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

Bons comportements

- Traitez vos collègues et partenaires avec respect et dignité.
- Vous ne devez jamais exercer ni soutenir le harcèlement physique, psychologique, verbal, sexuel ou autre.
- Contribuez à maintenir un cadre de travail exempt de toute discrimination.
- Respectez les opinions et coutumes différentes des vôtres.
- Veillez à ce que les employés de LEO Pharma reçoivent une formation professionnelle adéquate et atteignent les niveaux de compétences requis pour un poste donné.

LES EMPLOYÉS DE LEO PHARMA sont la clé de la réussite de notre entreprise. Nous devons respecter l'intégrité de chaque employé et traiter autrui avec respect et dignité.

Chez LEO Pharma, nous sommes opposés au travail des enfants et n'y avons jamais recours.

LEO Pharma affiche des objectifs ambitieux en matière de gestion des performances, de rémunération, de formation et de développement.

Nous veillons à ce que les employés de LEO Pharma reçoivent une formation professionnelle adéquate et atteignent les niveaux de compétences requis pour un poste donné. Nous attachons une grande importance à la compétence et à la qualification de nos employés, et insistons sur la gestion des connaissances, notamment le partage des informations.



10.

Lutte contre le harcèlement

LEO Pharma s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail respectueux et sécurisé, exempt de toute forme d'intimidation et de harcèlement. Nous défendons la dignité et la valeur de chaque personne et interdisons strictement le harcèlement, qu'il soit manifeste ou subtil, qu'il humilie, menace ou offense une autre personne, ou porte atteinte à l'intégrité de sa relation de travail.

Bons comportements

- Respectez les normes de professionnalisme les plus élevées, en veillant à ce que les interactions avec les autres soient respectueuses et exemptes de langage et de gestes offensants, en maintenant une norme respectueuse et professionnelle.
- Abstenez-vous de vous livrer à un comportement qui offense, exclut ou stéréotype les autres en fonction de leurs caractéristiques propres.
- Agissez toujours de manière à favoriser un environnement de travail professionnel et à éviter les conflits d'intérêts.
- Respectez en permanence l'espace personnel et le bien-être émotionnel des autres.
- Contribuez à la sécurité et au bien-être de tous les collègues en décourageant toute forme de harcèlement ou de comportement d'intimidation.
- Utilisez les médias sociaux de manière responsable, en évitant la diffusion de contenus qui pourraient être considérés comme du harcèlement ou porter atteinte à la dignité des collègues et aux valeurs de LEO Pharma.
- Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, signalez-le immédiatement via les canaux appropriés, tels qu'un responsable, son responsable, les ressources humaines ou la ligne d'expression Speak-Up.
- Soutenez l'engagement de LEO Pharma à maintenir un lieu de travail sûr et respectueux.

Nous ne tolérons aucun harcèlement sous quelque forme ou sur quelque fondement que ce soit, y compris le harcèlement sexuel et l'intimidation, qu'ils soient physiques, verbaux ou visuels.

Ces principes de lutte contre le harcèlement s'étendent à nos relations avec nos partenaires commerciaux. Nous n'utilisons jamais de critères discriminatoires dans la sélection ou la cessation de partenariats commerciaux, ni ne harcelons ou discriminons illégalement les personnes qui travaillent pour nos partenaires commerciaux.

Les employés de LEO Pharma ont le droit de dénoncer le harcèlement, la discrimination et d'autres problèmes sur le lieu de travail sans crainte de représailles ou de rétorsions.

Les employés de LEO Pharma doivent s'abstenir de toute conduite qui pourrait être perçue comme impliquant :

Harcèlement

Les formes de harcèlement peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des actions, des paroles, des blagues ou des commentaires fondés sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, la nationalité, le genre, les opinions politiques, le handicap physique ou mental ou toute caractéristique protégée par la loi.



Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel, qui est un comportement non désiré à caractère sexuel, peut prendre la forme d'avances sexuelles importunes, de demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux, non verbaux ou physiques à caractère sexuel, y compris des agressions sexuelles.

Le harcèlement sexuel peut survenir indépendamment du sexe, de l'identité de genre ou de l'expression de genre des individus, et ne nécessite pas que le comportement harcelant soit motivé par le désir sexuel. Il peut s'agir de contacts physiques ou d'avances sexuelles malvenues, tels que des tapotements ou des pincements, des demandes de faveurs sexuelles, l'affichage d'images explicites et tout comportement verbal, non verbal ou physique ayant des connotations sexuelles.

Intimidation

L'intimidation est un comportement offensant, intimidant, malveillant ou insultant qui peut amener une personne à se sentir vulnérable, bouleversée, humiliée, fragilisée ou menacée. L'incitation ou l'encouragement d'un tel comportement chez d'autres employés constitue également une infraction. Les comportements physiques, verbaux et non verbaux tels que (mais sans s'y limiter) le fait qu'on élève la voix sur vous, d'être traité de manière sarcastique, ridiculisé, l'abus d'autorité et les remarques inappropriées ou désobligeantes sur les performances sont autant d'exemples d'intimidation.

11.

Sécurité du patient

En tant qu'employés de LEO Pharma, nous savons que notre responsabilité consiste à garantir la sécurité du patient. Nous mettons au point et fournissons des produits et solutions innovants et de haute qualité, aux patients du monde entier. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

CHEZ LEO PHARMA, LA SÉCURITÉ DU PATIENT est notre principale priorité. Nous pensons qu'il faut prendre des mesures proactives pour assurer la sécurité de ceux qui utilisent nos produits et services, en nous efforçant toujours d'anticiper et de prévenir tout incident inattendu et indésirable. Nous nous engageons à garantir la sécurité et le confort des millions de personnes qui comptent chaque jour sur nos produits et services.

Toute personne chez LEO Pharma travaillant à n'importe quelle étape du cycle de vie d'un produit est chargée de toujours suivre toutes les procédures pertinentes associées à son poste. Nous pouvons ainsi garantir que les produits dont bénéficient nos patients sont de haute qualité et fonctionnent comme prévu.

Tous les employés de LEO Pharma s'engagent à signaler les **réclamations**, les effets secondaires potentiels ou **d'autres expériences** telles que l'utilisation pendant la grossesse, l'utilisation hors indication, le mésusage, l'inefficacité ou la suspicion de médicament contrefait, concernant des produits médicamenteux de LEO Pharma. Pour nos dispositifs médicaux, notre équipe s'engage également à signaler les réclamations et les **événements indésirables**. Cette vigilance contribue significativement à la protection des patients.

Si vous recevez des informations sur des événements indésirables ou d'autres expériences liés à nos produits médicamenteux, **il est important de les transmettre dans les 24 heures** au responsable pharmacovigilance local ou,

pour ceux et celles qui travaillent à notre siège, via le site drug.safety@leo-pharma.com. Notre objectif est de recueillir autant d'informations que possible sur le produit concerné, le patient identifiable, l'événement/l'expérience et le notificateur. Cependant, même en l'absence d'une de ces informations, il est essentiel de transmettre immédiatement le rapport.

Chaque dirigeant de LEO Pharma assume l'entière responsabilité du maintien des compétences professionnelles au sein de son département, ainsi que de la conformité aux exigences réglementaires et au GxP Quality Management System. Cette responsabilité s'étend également aux activités externalisées. Nous pouvons externaliser une tâche mais pas la responsabilité.

Nous avons désigné un **responsable pharmacovigilance nommé « Qualified Person Responsible for Pharmacovigilance » (QPPV)** et un QPPV adjoint, qui supervisent toutes les questions relatives à la sécurité d'emploi de nos produits à travers le monde. La **Pharmacovigilance** a pour objectif de favoriser la sécurité d'emploi et le bon usage des médicaments, en fournissant aux patients, aux professionnels de santé, au public et aux autorités des informations opportunes sur la sécurité des médicaments. L'Information Médicale (Medical Information) collabore étroitement avec la Pharmacovigilance pour diffuser ces informations critiques aux professionnels de santé et aux patients, en garantissant leur clarté et leur accessibilité. La promotion appropriée de nos médicaments afin de garantir qu'ils sont utilisés pour les problèmes de santé spécifiques pour lesquels ils sont approuvés est un élément essentiel de notre engagement en faveur de la sécurité des patients. Cela est important pour garantir que les patients reçoivent le traitement approprié pour leurs problèmes de santé spécifiques. C'est la raison pour laquelle LEO Pharma s'engage à promouvoir l'utilisation correcte et conforme à l'indication de nos produits.

Conformément aux exigences légales, LEO Pharma tient un **dossier permanent du système de pharmacovigilance nommé « Pharmacovigilance System Master File (PSMF) »**, un document complet décrivant notre **système de pharmacovigilance global**. Les départements de LEO Pharma concernés ont l'obligation d'apporter leur contribution au PSMF. Leur contribution est importante pour assurer la protection des patients.

Bons comportements

- Soutenez le développement et la fourniture de produits et solutions de grande qualité, sûrs et innovants en suivant les processus du Système de Gestion de la Qualité GxP.
- Informez toujours le QPPV de tout problème éventuel de sécurité d'emploi.
- Signalez immédiatement tout événement indésirable ou autre événement, ou réclamation concernant des médicaments LEO Pharma.
- Signalez immédiatement tout médicament contrefait ou suspect.
- Assurez la promotion appropriée de nos médicaments afin de garantir qu'ils sont utilisés pour les problèmes de santé spécifiques pour lesquels ils sont autorisés.

Politique Qualité et Bonnes Pratiques (BP)

Chez LEO Pharma, nous accordons la plus haute importance à l'Excellence en Qualité, qui est fondamentale à notre mission. Nous nous engageons à développer, fabriquer et commercialiser des médicaments et des produits combinés médicament-dispositif de haute qualité qui bénéficient significativement aux patients.

Notre **Équipe de leadership mondial (Global Leadership Team, GLT)** reconnaît son rôle clé dans la fourniture des conditions et des ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs de qualité ambitieux. Cet engagement repose sur une forte croyance en une culture d'amélioration continue et d'innovation. Nous les considérons comme des éléments essentiels qui garantissent non seulement le bien-être de nos patients, mais également le succès futur de notre entreprise.

Notre engagement envers la qualité est un effort collectif chez LEO Pharma, ancré dans tous les aspects de nos opérations. Le Vice President Assurance Qualité, en tant que représentant désigné par la direction, assure l'intégrité du Système de Gestion de la Qualité nommé « LEO Pharma GxP Quality Management System ». Il a autorité pour imposer le respect des Bonnes Pratiques, résoudre les problèmes qualité et soumettre le cas échéant les questions de qualité à l'équipe GLT. Ce rôle complète les responsabilités des autres départements, chacun contribuant à l'objectif primordial d'Excellence en Qualité.

Pour atteindre nos objectifs qualité, nous employons un Système de Gestion de la Qualité complet nommé « GxP Quality Management System (QMS) ». Ce système est conçu avec prévoyance et précision et mis en œuvre avec diligence. Il s'applique tout au long du cycle de vie de nos produits, garantissant une intégration transparente entre les différentes fonctions et un processus solide d'amélioration continue.

En outre, nos opérations sont conduites dans des locaux conçus et entretenus de manière à minimiser tout risque potentiel pour la qualité des produits. Nous comprenons que le succès de notre Système de Gestion de la Qualité dépend d'un personnel compétent et qualifié et d'une gestion efficace des connaissances. Nous investissons dans nos employés, en développant leurs compétences et en encourageant le partage d'informations et de meilleures pratiques.

Chez LEO Pharma, les normes de qualité sont clairement documentées et communiquées. Nous attendons de tous les employés qu'ils comprennent, adhèrent et respectent ces normes dans leur travail quotidien. Notre Système de Gestion de la Qualité comprend des mécanismes rigoureux d'évaluation, d'approbation et de supervision des fournisseurs, partenaires et distributeurs. Nous garantissons ainsi que nous maintenons le contrôle des activités externalisées et respectons les normes de qualité les plus élevées pour tous les matériaux achetés.

Enfin, nous effectuons des audits GxP Quality Management (QMR) à intervalles précis. Ces audits servent à contrôler et à garantir la pertinence, l'adéquation et l'efficacité continues de notre Système de Gestion de la Qualité. Ce processus permet d'identifier les opportunités d'amélioration continue, de s'assurer de sa conformité à la politique et aux objectifs qualité, et de contrôler la performance de nos produits et processus. Cet engagement envers la qualité fait partie intégrante de notre Code de Conduite. Cela souligne notre engagement à favoriser une culture d'Excellence en Qualité chez LEO Pharma, qui témoigne de notre intégrité, de notre transparence et de notre approche axée sur le patient.

Dans notre quête de l'excellence et de la qualité chez LEO Pharma, chaque individu joue un rôle crucial. Voici quelques points clés à prendre en considération pour vous aligner sur notre politique qualité et contribuer à notre culture d'Excellence en Qualité.

Bons comportements

- **Comprenez votre rôle** : familiarisez-vous avec notre Système de Gestion de la Qualité GxP et votre rôle au sein de celui-ci. Vos responsabilités contribuent à la qualité globale de nos produits et services.
- **Respectez les normes de qualité** : nos normes de qualité sont documentées pour une raison : ce sont les lignes directrices que nous suivons pour garantir que nous maintenons le plus haut niveau de qualité pour nos clients et nos patients. Assurez-vous que vous comprenez ces normes et y adhérez dans votre travail quotidien.
- **Adoptez l'amélioration continue** : recherchez des moyens d'améliorer les processus et les résultats dans votre domaine de travail. Cela peut passer par l'innovation, la collaboration ou simplement par le perfectionnement des processus existants.
- **Signalez les problèmes de qualité** : si vous rencontrez des problèmes pouvant affecter la qualité de nos produits ou services, signalez-les rapidement. Faire remonter les problèmes lorsque cela est nécessaire est un élément clé du maintien de nos normes élevées.
- **Participez aux audits** : participez activement aux audits du GxP Quality Management lorsqu'ils ont lieu. Ces audits sont l'occasion d'évaluer l'efficacité de notre système et d'identifier les axes d'amélioration.
- **Collaborez et communiquez** : collaborez avec vos collègues, fournisseurs et distributeurs pour garantir le maintien de la qualité tout au long de tous les processus. Une communication efficace est essentielle à la gestion de la qualité.
- **Encouragez un état d'esprit axé sur la qualité** : n'oubliez pas que la qualité est l'affaire de tous. Cultivez la qualité dans votre travail quotidien et vos interactions avec les autres.

12.

Protection des données personnelles

Les employés de LEO Pharma doivent protéger les données personnelles et la vie privée des personnes dans toutes nos activités. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

Bons comportements

- Sachez que certaines données constituent des données à caractère personnel et doivent être traitées avec la plus grande vigilance. Les données à caractère personnel sont tout type d'information pouvant être liée à une personne identifiée ou identifiable. Il peut notamment s'agir d'un nom, de coordonnées, de photos, d'échantillons biologiques humains utilisés pour la recherche, d'informations sur les patients issues d'essais cliniques, de dossiers sur les employés et de données concernant les professionnels de santé.
- Conformément aux politiques de protection des données de LEO Pharma, n'oubliez pas de toujours vous demander pourquoi nous détenons les données à caractère personnel, si nous sommes autorisés à les détenir, à quoi nous avons l'intention de les utiliser, où nous les conservons et pendant combien de temps.
- Ne conservez jamais des données personnelles plus longtemps qu'il n'est nécessaire, et veillez à ce que seules les personnes autorisées y aient accès, et uniquement si cela est indispensable.
- Déterminez si les informations collectées et/ou traitées sont des données personnelles et/ou sensibles avant de décider où et comment les sauvegarder.

DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS commerciales, LEO Pharma peut être amené à traiter des données personnelles, concernant notamment ses employés, des prestataires, des employés de fournisseurs, des professionnels de santé et des personnes participant aux études cliniques. LEO Pharma peut également être amené à traiter des informations personnelles sensibles dans le cadre de ses activités.

Pour garantir un degré élevé de protection des données personnelles à travers le monde, la collecte et le traitement de ces données, en particulier les données sensibles, doivent être effectués conformément aux lois, réglementations et directives internes en vigueur. Le traitement est défini au sens large et peut inclure la collecte, l'enregistrement, le stockage, la modification, la divulgation et l'effacement.

Cette conformité est extrêmement importante et doit faire partie intégrante de nos processus internes. La violation de ces lois et réglementations ainsi que des procédures internes pourrait avoir de graves conséquences, pour LEO Pharma comme pour les personnes dont les données sont collectées et traitées par LEO Pharma.



Politique de protection des données personnelles

Chez LEO Pharma, nous devons protéger et respecter les droits des personnes dont nous collectons et traitons les données dans le cadre de nos activités.

Les employés de LEO Pharma doivent respecter les principes suivants afin de garantir la protection des données personnelles :

- **Approbation des autorités** : Vous devez savoir que la collecte de certaines données personnelles (par exemple les données de recherches) requiert parfois une autorisation particulière des autorités en charge de la protection des données.
- **Finalité** : Vous pouvez uniquement recueillir et traiter des données personnelles, et notamment des données sensibles, à des fins spécifiques, explicites, légitimes, et pertinentes pour les activités de LEO Pharma.
- **Nécessité absolue** : Les données personnelles doivent être collectées uniquement si cela est nécessaire. Les données personnelles collectées doivent être appropriées, pertinentes et se limiter aux fins pour lesquelles elles sont collectées et traitées.
- **Transparence** : Lorsque la loi l'exige, vous devez informer les individus de la finalité du traitement de leurs données personnelles, de leur droit de faire rectifier, supprimer ou bloquer leurs données, ainsi que de l'identité de l'entreprise responsable de la collecte et du traitement de leurs données personnelles.
- **Consentement** : Si la loi l'exige, vous devez obtenir le consentement explicite, clair et documenté de la personne pour la collecte et le traitement de ses données personnelles.
- **Exactitude** : Pour garantir l'exactitude permanente des données personnelles traitées, vous devez veiller à ce qu'elles soient régulièrement vérifiées et actualisées si nécessaire.
- **Sécurité** : Pendant leur traitement, les données personnelles doivent être sauvegardées par des mesures de sécurité adéquates, de manière à minimiser les risques de perte, d'accès non autorisé, de destruction et/ou de divulgation involontaire/accidentelle.
- **Conservation et destruction** : Les données personnelles ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire, ou au-delà de la période légale.
- **Transfert de données à l'étranger** : Les transferts de données personnelles entre pays nécessitent parfois d'être notifiés aux agences de protection des données compétentes, ou approuvés par ces dernières. Vous devez veiller à respecter les exigences légales en vigueur.

13.

Règles éthiques pour la recherche et le développement

Les employés de LEO Pharma doivent uniquement mener des activités de recherche et développement justifiées sur le plan scientifique, conformément à des règles éthiques exigeantes. Ils doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes.

NOUS NOUS ENGAGEONS à respecter les lois et réglementations ainsi que les directives et normes internationales en vigueur, notamment :

- les bonnes pratiques cliniques (BPC)
- les bonnes pratiques de laboratoire (BPL)
- les bonnes pratiques de fabrication (BPF)
- les normes éthiques répondant aux exigences internationales
- les exigences pour le développement des dispositifs médicaux, par exemple la norme ISO 13485

LEO Pharma doit mener ses recherches médicales impliquant des êtres humains en respectant les principes de la Déclaration d'Helsinki élaborée par l'Association Médicale Mondiale ainsi que les normes, lois et réglementations en matière d'éthique. Lorsque vous effectuez une recherche clinique avec des patients ou bénévoles, vous devez toujours veiller à la protection des droits, de la sécurité et de l'intégrité de tous les participants, ainsi qu'à la fiabilité des données.

LEO Pharma considère que la transparence des données des essais cliniques est une responsabilité scientifique, éthique et morale. Lors de l'enregistrement public des essais cliniques, vous devez respecter les lois et réglementations ainsi que les directives internes en vigueur.

LEO Pharma s'engage à communiquer les données scientifiques générées par ses essais cliniques. Vous devez suivre les procédures internes applicables aux publications scientifiques, médicales et techniques.

Nous appliquons les principes suivants lorsque nous faisons des expérimentations sur des animaux à des fins scientifiques : remplacer, réduire et améliorer les conditions d'utilisation des animaux. Tous les essais et les soins effectués apportés aux animaux en interne et par des tiers doivent, au minimum, se conformer aux normes fixées par la législation de l'UE.

Tout non-respect des exigences susmentionnées ou toute activité de recherche et/ou de développement contraire à l'éthique doit être immédiatement signalé(e).

Bons comportements

- Vous ne pouvez mener des recherches et des essais cliniques que si vous avez la formation et l'autorisation nécessaires pour ce faire.
- Veillez toujours à protéger les droits, la sécurité et l'intégrité des sujets de l'étude.
- Efforcez-vous toujours de remplacer, de réduire et d'améliorer les conditions d'utilisation d'animaux à des fins scientifiques.
- Signalez immédiatement à votre supérieur toute activité de recherche et/ou de développement contraire à l'éthique.



14.

Conformité et promotion des soins de santé

Les employés de LEO Pharma doivent se conformer aux lois, réglementations, codes de l'industrie nationaux et aux exigences internationales en vigueur, ainsi qu'à nos directives internes, régissant les activités de vente et de marketing ainsi que les interactions avec les professionnels de santé, les organisations, les autorités publiques et autres parties prenantes.

Bons comportements

- Ne vous livrez jamais à aucune pratique commerciale trompeuse, frauduleuse, malhonnête, mensongère ou déloyale.
- Veillez toujours à ce que les documents promotionnels soient dûment revus et approuvés.
- Vous devez toujours déterminer si votre interlocuteur doit être considéré comme un professionnel de santé en vertu des lois et réglementations applicables et vous comporter conformément aux règles en vigueur.
- Vous ne devez jamais offrir, donner ou accepter de l'argent, ou des services ou des avantages de la part de professionnels de santé dans le but d'obtenir des avantages indus.
- Veillez toujours à documenter la légitimité du recrutement d'un professionnel de santé ainsi que les critères de sélection utilisés.

DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS de vente et de marketing, vous devez prendre des mesures adéquates pour communiquer des informations exactes, claires et vérifiables sur les produits et services de LEO Pharma. Vous ne devez vous livrer à aucune pratique trompeuse, frauduleuse, malhonnête, mensongère ou déloyale.

Les interactions avec les professionnels de santé ont pour principal objectif d'assurer le soin et la sécurité des patients. Vous devez toujours interagir avec les professionnels de santé avec intégrité, conformément à des règles éthiques exigeantes. Vous devez toujours vous demander si votre interlocuteur doit être ou ne doit pas être considéré comme un professionnel de santé en vertu des lois et réglementations en vigueur, et compte-tenu des circonstances. Si plusieurs définitions du professionnel de santé s'appliquent, vous devez toujours observer la règle la plus stricte dans une situation donnée.

Il ne faut jamais offrir, donner ou recevoir de l'argent ni des cadeaux, ni offrir à, ou accepter des services ou invitations de la part de, patients, professionnels de santé ou autres parties prenantes, dans le but d'obtenir des avantages indus.



Interaction avec des professionnels de santé en relation avec la politique pharmaceutique

Chez LEO Pharma, nous interagissons avec des professionnels de santé dans le but de fournir ou d'obtenir des informations et connaissances scientifiques ou de formation, ou de soutenir la recherche médicale. Une telle interaction doit être menée de manière ouverte, en évitant les tentatives de tromperie et les conflits d'intérêts potentiels.

Les employés de LEO Pharma doivent respecter les principes suivants dans leurs communications avec les professionnels de santé :

- Seuls les employés de LEO Pharma ayant suivi une formation appropriée peuvent communiquer avec des professionnels de santé au nom de LEO Pharma.
- Les documents de LEO Pharma utilisés dans un contexte promotionnel, sous quelque forme et support que ce soit, et ciblant des professionnels de santé, doivent être dûment approuvés.
- La promotion de produits pharmaceutiques hors indication, ou de produits pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché, est strictement interdite.
- Les cadeaux, dons, subventions et parrainages peuvent être accordés uniquement dans la mesure où ils sont autorisés par les lois et réglementations ainsi que par les codes et procédures internes en vigueur, et ne doivent pas constituer une incitation en vue d'obtenir des avantages commerciaux indus. Ils doivent être approuvés et documentés en interne.
- Des manifestations et réunions peuvent être organisées ou parrainées par LEO Pharma uniquement dans le but d'obtenir ou de fournir des informations scientifiques ou pédagogiques, et doivent se dérouler dans un lieu approprié.
- Les invitations, telles que des voyages, repas et hébergements, peuvent être proposées aux professionnels de santé dans la mesure où elles sont appropriées et autorisées par les lois et réglementations en vigueur.
- Les activités de divertissement, de loisirs ou autres activités sociales sont interdites.

Les employés de LEO Pharma doivent respecter les principes suivants lorsqu'ils font appel aux services de professionnels de santé :

- Les services doivent toujours répondre à un besoin légitime de l'entreprise et faire l'objet d'un contrat écrit préalable.
- Les critères de sélection du professionnel de santé doivent être transparents et documentés.
- La rémunération des services doit être raisonnable et refléter leur juste valeur marchande.
- Les exigences de notification et de signalement doivent être satisfaites.

15.

Soutenir et contrôler la conformité

TOUS LES EMPLOYÉS DE LEO PHARMA ont la responsabilité commune de garantir la conformité. Vous devez connaître et suivre les directives applicables à votre poste, et être attentif aux points à améliorer.

Les dirigeants de LEO Pharma doivent veiller au respect permanent de ces règles.

Les autorités compétentes procèdent à des inspections dans le but de vérifier la conformité de LEO Pharma aux lois et réglementations en vigueur. La direction de LEO Pharma a également instauré des fonctions de contrôle afin de garantir la conformité.

Les employés de LEO Pharma doivent constamment soutenir la conformité chez LEO Pharma en contribuant au bon déroulement des audits et inspections, et en collaborant uniquement avec des tiers qui respectent nos exigences et règles éthiques.

Des audits, inspections et enquêtes internes et externes peuvent être effectués afin d'identifier des problèmes en temps utile, de prendre des mesures correctives et préventives, et de garantir le respect des exigences. Notre équipe Global Risk & Compliance veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces ainsi qu'à l'identification et à l'évaluation des risques.

Il incombe aux employés de LEO Pharma d'être toujours préparés aux audits et inspections. Si un audit, une inspection ou une enquête vous est notifié, vous devez immédiatement répondre à la personne responsable de l'audit, l'inspection ou

l'enquête. Durant les audits, inspections et enquêtes de LEO Pharma, vous devez vous tenir à la disposition des inspecteurs ou enquêteurs et répondre à leurs questions avec franchise, au mieux de l'état de vos connaissances. Mentir, tromper ou induire en erreur délibérément ou par négligence grave lors de l'audit, de l'inspection ou de l'enquête est considéré comme une violation substantielle de la relation entre les employés de LEO Pharma et LEO Pharma. Les audits et enquêtes internes doivent être documentés.

LEO Pharma reconnaît l'importance des partenariats et collaborations. Quand vous travaillez avec des tiers, vous devez chercher à nouer des relations qui satisfont à nos exigences, et vous efforcer de tisser des relations professionnelles basées sur la confiance, le respect mutuel et des valeurs communes.

Les employés de LEO Pharma collaborant avec des tiers doivent prendre des mesures pour garantir leur conformité avec le « Sustainability Standards for LEO Pharma Business Partners », les directives, les lois et réglementations en vigueur, ainsi que le respect des normes de qualité et d'éthique. Avant de nouer de nouvelles relations ainsi que dans le cadre de relations existantes avec des tiers, LEO Pharma peut procéder à des évaluations et des contrôles visant à confirmer la conformité des tiers avec les normes requises.



16.

Ligne d'expression Speak-up

LES EMPLOYÉS DE LEO PHARMA doivent signaler tout problème réel ou potentiel afin de nous permettre de nous améliorer constamment. Le signalement d'un comportement répréhensible est conforme à nos valeurs et au Code de Conduite LEO Pharma.

La WhistleBlower Hotline de LEO Pharma, la ligne d'expression Speak-up, est le principal moyen qui permet de signaler des comportements contraires à l'éthique au sein de LEO Pharma de manière sécurisée et en toute confidentialité.

La ligne d'expression Speak-Up de LEO Pharma est gérée par le système informatique d'un prestataire externe. Seul un nombre très limité d'individus a accès aux signalements effectués via la ligne d'expression Speak-Up de LEO Pharma. Une procédure interne est mise en place pour protéger l'auteur et l'objet du signalement et pour garantir que les problèmes signalés sont traités rapidement et efficacement.

Que peut-on signaler ?

Les anomalies définies par la loi ou les soupçons de telles anomalies peuvent faire l'objet d'un signalement. Il pourra s'agir de situations susceptibles d'avoir des incidences sur le Groupe LEO Pharma ou un impact sur la vie ou la santé et/ou l'environnement d'un individu, telles que :

- Les délits économiques tels que des actes de corruption, de fraude, de blanchiment d'argent, de vol, de détournement de fonds, d'irrégularités dans la comptabilité/l'audit interne, la falsification ou toute autre forme de corruption.

- Des atteintes à l'environnement, à la santé et/ou à la sécurité pouvant avoir des répercussions sur la vie ou la santé d'un individu et/ou l'environnement.
- Des infractions commises à l'encontre d'un employé, comme des actes de violence, de harcèlement sexuel ou d'autres types de harcèlement, réels ou annoncés.

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Speak-Up Policy (Politique d'expression) de LEO Pharma.

Qui peut être l'auteur d'un signalement, ou faire l'objet d'un signalement ?

- Tous les employés, membres du conseil d'administration, clients, fournisseurs, collaborateurs, partenaires commerciaux de LEO Pharma et autres tiers ayant des relations avec LEO Pharma peuvent signaler un problème.
- Tous les employés et dirigeants de LEO Pharma peuvent faire l'objet d'un signalement.

Le signalement via la ligne d'expression Speak-Up de LEO Pharma peut être effectué dans diverses langues, 24 heures sur 24, 365 jours par an, en ligne ou par téléphone, depuis n'importe où dans le monde, y compris de manière anonyme (si la loi l'autorise). Pour obtenir de plus amples informations, voir Pulse ou www.leo-pharma.com.



17.

Glossaire

Incident : événement indésirable mettant en cause un dispositif médical.

Comprend tout événement médical nocif et non recherché (toute maladie ou blessure imprévue), ou tout signe clinique malencontreux (par exemple, des résultats de laboratoire anormaux) chez des sujets, utilisateurs ou autres individus, liés à l'utilisation d'un dispositif médical. Ce terme recouvre également tout incident mettant en cause un dispositif médical résultant d'omissions ou d'erreurs dans les instructions d'utilisation, de déploiement, d'implantation, d'installation, de fonctionnement ou tout dysfonctionnement du dispositif médical, ainsi que tout événement résultant d'une utilisation erronée ou d'une mauvaise utilisation intentionnelle.

Événements indésirable

Toute manifestation nocive non recherchée, physique, psychologique ou comportementale survenant chez un patient pendant ou à la suite d'un traitement qu'elle soit ou non considérée comme imputable au produit utilisé.

Un événement indésirable peut, par conséquent, être n'importe quelle manifestation nocive non recherchée (par exemple des résultats de laboratoire anormaux), chronologiquement associé à la prise d'un médicament qu'elle soit ou non associée au produit utilisé.

Synonyme : expérience négative.

Actes de corruption

Ils consistent à offrir, promettre ou donner à une personne et/ou entité un avantage financier ou autre, afin d'encourager cette personne et/ou entité à exercer ses fonctions ou activités de manière abusive, ou récompenser cette personne et/ou entité pour l'avoir déjà fait.

Collecte des données à caractère personnel

Fait référence à toute forme de collecte de données systématique ou individuelle entreprise par LEO Pharma de manière électronique, physique (par exemple des échantillons biologiques humains) ou sur papier. Cette définition inclut les données personnelles stockées dans une base de données, sur un tableau, un courrier électronique ou un document papier.

Consentement

Signifie, s'agissant des données personnelles, toute expression de la volonté d'un individu, formulée librement et de manière éclairée, dans laquelle l'individu dont les données personnelles seront traitées indique son acceptation du traitement des données personnelles le concernant. S'agissant des bonnes pratiques cliniques, un consentement est un accord pour prendre part à une étude clinique, ainsi qu'une acceptation de l'utilisation et du traitement des données.

Contrefaçon

Fait référence à des produits falsifiés ou à un produit fabriqué ou vendu avec une prétendue origine, authenticité ou efficacité mensongère, ou à un produit mal étiqueté de manière délibérée ou frauduleuse.

Pot-de-vin

Il s'agit d'une somme d'argent explicitement versée pour garantir ou accélérer l'exécution par des fonctionnaires d'un acte de routine auquel on a normalement droit, comme l'obtention d'un permis, d'une licence ou d'une autorisation de travaux, d'un raccordement au réseau d'eau et d'électricité, d'une protection policière, du chargement ou déchargement d'une cargaison, ou d'un dédouanement.

Bonnes Pratiques (BP)

Fait référence, chez LEO Pharma, aux exigences liées aux bonnes pratiques de fabrication (BPF), aux bonnes pratiques de distribution (BPD), aux bonnes pratiques réglementaires (BPR), aux bonnes pratiques de pharmacovigilance (BPPV), aux bonnes pratiques cliniques (BPC) et aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL). Les bonnes pratiques s'appliquent aux médicaments expérimentaux, aux médicaments, aux associations mixtes médicaments/dispositifs, aux dispositifs médicaux et aux cosmétiques. Les processus couverts par ces réglementations doivent être inclus dans le Système de Gestion de la Qualité.

Médias sociaux de LEO Pharma

Fait référence à toutes les technologies en ligne, numériques et mobiles, permettant aux utilisateurs de générer du contenu et de participer à des communications interactives instantanées, entre utilisateurs, entre deux personnes ou avec plusieurs destinataires. Elles sont possédées, payées ou gérées par LEO Pharma, qui a autorité sur le contenu, et utilisées par les employés de LEO Pharma pour communiquer au nom de l'entreprise. Il s'agit notamment de réseaux sociaux tels que Facebook et LinkedIn, de microblogs comme Twitter, de canaux de partage d'images et de vidéos comme YouTube, Wikipedia et autres « Wikis », d'univers virtuels, de weblogs et vidéo blogs, de forums en ligne, de forums de discussions et de portails de santé.

Autre événement

Décrit les circonstances entourant l'utilisation d'un médicament, susceptibles de causer des problèmes médicamenteux ou d'apporter des connaissances positives sur un médicament. Un tel événement peut

être associé ou non à des événements indésirables. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, des cas suivants :

- des effets bénéfiques inattendus
- exposition d'un enfant à naître à un produit de LEO Pharma avant ou pendant la grossesse, in utero ou via le père
- exposition d'un nourrisson à un produit de LEO Pharma via le lait maternel durant l'allaitement
- le risque professionnel
- un surdosage ou abus de médicaments
- mésusage ou erreur de médication, y compris le risque d'erreur médicamenteuse
- une utilisation hors-AMM/hors indication
- une absence d'efficacité
- une interaction médicamenteuse et/ou alimentaire
- une suspicion de contrefaçon

Données personnelles

Se définissent comme toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Les données personnelles sont notamment un nom, une date de naissance, une adresse, un numéro de téléphone ou de sécurité sociale, des photographies, une adresse électronique, un échantillon de sang et de tissus. Elles englobent les données personnelles concernant un individu agissant à titre privé ainsi que les données concernant une personne agissant à titre professionnel, par exemple, un contact commercial. Par conséquent, les données personnelles comprennent, sans s'y limiter, les données personnelles concernant les employés de LEO Pharma (y compris les dossiers des employés détenus par les RH), les prestataires, les employés de fournisseurs, les professionnels de santé et les participants aux études cliniques.

Dossier permanent du système de Pharmaco-vigilance « Pharmacovigilance System Master File » (PSMF)

Contient une description détaillée du système de pharmacovigilance utilisé par le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, pour les données concernant un ou plusieurs médicament(s) autorisé(s). Ce document est exigé par la Directive 2001/83/CE de l'UE, Article 1 (28e). Il doit être constamment tenu à jour, et mis à la disposition des autorités sur demande. Le PSMF contient des informations importantes provenant de nombreux départements de LEO Pharma, notamment la présentation générale d'études de

marché, des informations sur la formation du personnel, le traitement des signalements d'événements indésirables et autres événements, les conclusions des inspections des autorités, et les audits internes de pharmacovigilance.

Traitement des données personnelles

Fait référence à toute opération ou tout ensemble d'opération effectuée(s) sur des données personnelles manuellement ou par ordinateur, comme la collecte, l'enregistrement, l'organisation, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation, la diffusion ou la mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, le blocage, l'effacement ou la destruction.

Protection monnayée

Il peut s'agir de sommes d'argent extorquées à une personne morale ou physique par un criminel ou un fonctionnaire, en échange de la « protection » de cette personne, par exemple, contre d'autres criminels ou des instances réglementaires.

Données personnelles sensibles

Ce sont des données concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'adhésion à un syndicat, la santé (par exemple un dossier médical ou des échantillons biologiques humains) ou l'orientation sexuelle.

Tiers

Fait référence à n'importe quelle personne morale ou physique engagée pour fournir des produits ou services à LEO Pharma ou pour agir au nom de LEO Pharma (par exemple, un prestataire de services), et/ou concluant un partenariat commercial avec LEO Pharma (par exemple, un partenaire commercial).

Contact

Si vous avez des questions, veuillez contacter Global Risk & Compliance à l'adresse businessethics@leo-pharma.com

Toutes les marques LEO Pharma mentionnées appartiennent à LEO Pharma A/S et au groupe LEO Pharma.
Version 1.3 © Août 2024, LEO Pharma A/S

En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction dans la langue locale, la version anglaise prévaudra.

LEO Pharma A/S
Industriparken 55
DK – 2750 Ballerup

Téléphone +45 4494 5888
N° de TVA 56759514
www.leo-pharma.com

